

# Dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales (musées, archives, bibliothèques)



## Bibliothèques et traductions

Quelle présence des auteurs arabes dans les bibliothèques  
de la région Rhône-Alpes ?

Atelier du 23 septembre 2010  
à la médiathèque du Bachut (BM Lyon, 8<sup>e</sup>)

Atelier organisé par Transeuropéennes  
Contact : [ggd@transeuropeennes.eu](mailto:ggd@transeuropeennes.eu)

Ministère de la Culture et de la Communication  
SG / SCPCI / Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie  
Contact : [helene.hatzfeld@culture.gouv.fr](mailto:helene.hatzfeld@culture.gouv.fr)

**Atelier du 23 septembre 2010 à la médiathèque du Bachut**

Compte rendu : **Hélène Bouchardeau-Casas**

Conclusions : **Ghislaine Glasson Deschaumes**

Novembre-décembre 2010

Photo de couverture : © Ville de Lyon / médiathèque du Bachut

© Transeuropéennes / G. Glasson Deschaumes, 2010

© Ministère de la Culture et de la Communication, 2011

**Dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales**  
(musées, archives, bibliothèques)

**Bibliothèques et traductions**  
**Quelle présence des auteurs arabes**  
**dans les bibliothèques de la région Rhône-Alpes ?**

Conclusions et compte rendu  
de l'atelier du 23 septembre 2010  
à la médiathèque du Bachut (BM Lyon, 8<sup>e</sup>)

Atelier co-organisé par  
Transeuropéennes  
et le ministère de la Culture et de la Communication (DREST)  
en partenariat avec la bibliothèque de l'Institut du monde arabe

## Conclusions générales

---

En regard de la première journée d'étude sur la place des auteurs arabes dans les bibliothèques en France, qui avait été organisée à la bibliothèque de l'IMA le 7 novembre 2009, l'atelier rhônalpin du 23 septembre 2010 a sans contexte permis un approfondissement. Un questionnaire interrogeant les professionnels de manière précise sur la collecte, le catalogage, l'organisation de l'offre d'auteurs arabes ainsi que les actions menées auprès du public pour les faire connaître avait préparé en amont la réunion. Les premières réponses collectées et synthétisées par Emmanuel Varlet ont permis de resserrer la focale par rapport à la toute première réunion et elles ont dans le même temps constitué la base des discussions.

Trois aspects de la problématique ont été au cœur des discussions à la médiathèque du Bachut : en premier lieu, la question des lecteurs de littérature arabe en langue originale ou en traduction et de leurs attentes, exprimées, supposées, etc.; en second lieu la constitution des fonds, en troisième lieu celle de la visibilité des œuvres dans l'espace de la bibliothèque. Enfin, la richesse de la journée tient aussi à la double perspective du questionnaire : la présence des auteurs arabes dans leurs traductions en français et la présence des auteurs arabes en langue arabe.

Pour plusieurs bibliothécaires présents, la réception et la lecture du questionnaire a été un « électrochoc », mais aussi un précieux levier pour analyser les pratiques des bibliothèques rhônalpines. Toutefois, comme cela a souvent été souligné, l'absence totale de données statistiques rend l'exercice quelque peu délicat.

### **Constituer et cataloguer les fonds : une pratique aléatoire**

Que l'on parle des œuvres traduites en français ou des textes en langue originale, la constitution des fonds paraît manquer en général de cohérence et n'obéit pas à une vision d'ensemble construite sur la durée. Dans la plupart des bibliothèques ayant répondu au questionnaire et/ou participé à l'atelier, les fonds d'auteurs arabes sont souvent anciens, mal renouvelés. Leur constitution est souvent due à la présence, à un moment donné, d'un bibliothécaire arabophone. Il existe une méconnaissance de la production arabe traduite, qui explique une certaine méfiance des bibliothécaires vis-à-vis des contenus, en particulier dans le domaine de la religion et de la société. Celle-ci est amplement due à l'absence de comptes rendus ou de critiques sur les livres traduits de l'arabe dans les journaux professionnels (*Livres Hebdo*, *Le Magazine littéraire*, *Lire*) et à l'absence d'institutions ou associations valorisant ces parutions. En outre, le regret a été exprimé du manque de diversité dans la production éditoriale française (peu d'ouvrages documentaires ou de société, peu ou pas de biographies de personnalités arabes, par exemple).

En ce qui concerne les œuvres en langue originale, le choix proposé par les fournisseurs est très restreint, souvent limité aux romans. On trouve peu de biographies de personnalités arabes, peu d'ouvrages de société, peu d'ouvrages sur la religion... Or, dans ces domaines comme dans celui de la religion musulmane, il faut pouvoir proposer un fonds de qualité.

Enfin, si l'on pense au texte traduit dans sa relation avec l'original (ou l'inverse), les bibliothécaires regrettent la faible quantité d'œuvres bilingues dans l'offre française.

La cotation et le catalogage se heurtent enfin aux difficultés techniques propres à la langue arabe, longuement évoquées lors de la première journée d'étude. Pour ces mêmes raisons techniques, les fiches en langue originale doivent être translittérées, ce qui peut poser quelques difficultés à un lecteur arabophone.

### **Lecteurs invisibles, œuvres invisibles ? Œuvres invisibles, lecteurs invisibles ?**

A la question de savoir qui sont les lecteurs rhônalpins d'auteurs arabes et quelles sont leurs demandes, l'atelier n'a pu apporter de réponses claires. Cela tient à plusieurs raisons. La première est l'absence de données précises, d'où la nécessité de poursuivre l'enquête entamée avec le questionnaire. La seconde est que toute tentative consistant à classer et à catégoriser un public va à l'encontre de la complexité des territoires comme des pratiques culturelles, et se révèle une erreur. Etre issu de l'immigration, que ce soit du Maghreb ou du Machrek, ne conduit pas nécessairement à lire couramment en arabe, ou à souhaiter lire couramment en arabe, par exemple. Souvent, la deuxième ou la troisième génération fait un retour vers les sources culturelles familiales, mais c'est souvent en qualité d'apprenant de la langue arabe. Troisièmement, de grandes différences paraissent exister entre les attentes et/ou pratiques des lecteurs de littératures traduites (quand on lit une littérature étrangère, a dit un participant, on les lit toutes, on ne choisit pas l'une ou l'autre) et les lecteurs de textes en langue originale. Enfin, la place des titres dans la bibliothèque est plutôt transversale, par catégories d'ouvrages, sans distinction des œuvres traduites et des œuvres en français, hormis à la bibliothèque municipale de Lyon.

Dans l'aller-retour de la réflexion sur l'organisation de l'offre entre les livres traduits et les livres en langue originale, les discussions ont montré que les bibliothèques reproduisent la division entre la langue fonctionnelle (à apprendre) et le monde, la pensée et l'imaginaire qu'elles portent. Ainsi, très souvent, quand les livres en arabe sont présents, ils avoisinent les dictionnaires, renfermant l'arabe dans un statut de « langue d'étude ». Sans doute serait-il pertinent de relier, dans la bibliothèque, les livres en langue originale et les livres traduits.

Il existe en France un problème de statut de la langue arabe, criant dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire, patent dans d'autres sphères de la vie public. Ainsi l'étiquette « langue d'immigration » qui lui est collée se révèle très problématique. Non seulement elle est erronée, car le fait qu'une population soit immigrée ne fait pas de sa langue « une langue d'immigration », mais elle influence la perception même des œuvres et des auteurs arabes. Le travail en bibliothèque ne doit pas accepter de telles catégories.

Il ressort cependant que la diversité des contextes et des territoires joue un rôle très important dans le profil des publics, sans que l'on puisse toutefois trancher sur le fait de savoir si les fonds d'auteurs arabes résultent d'une demande supposée venant du territoire ou si le public est construit par l'offre. Les avis exprimés dans l'atelier étaient divergents sur ce point.

Les lecteurs de livres en arabe pratiquent-ils l'autocensure, n'osant exprimer leurs demandes au personnel d'accueil ? L'hypothèse a été évoquée pour la Bibliothèque municipale de Lyon, en contrepoint des lecteurs d'œuvres en chinois, très présents. Ou bien leur présence discrète est-elle due au fonds lui-même, ancien et peu renouvelé, peu « vivant » et peu mis en valeur ?

En tout état de cause, et d'une manière générale, les participants s'accordent pour constater que la littérature arabe est trop souvent perçue/présentée comme à la périphérie, et que les logiques d'hégémonie culturelle persistent. Ainsi, victimes d'impensés et prises entre des logiques institutionnelles contradictoires, les œuvres des auteurs arabes dans les bibliothèques françaises souffrent évidemment d'un manque de visibilité et de reconnaissance. Le déficit de moyens et d'opportunité pour inviter des auteurs arabes renforce ces difficultés. On soulignera cependant l'attention portée aux auteurs arabes vivant sur le territoire régional, conviés à des lectures ou débats dans les bibliothèques. La richesse de telles activités est non seulement culturelle, mais sociale.

### **S'allier pour faire ensemble**

Au-delà de l'information mutuelle et de la confrontation des pratiques que l'atelier rhônalpin a rendues possibles, deux demandes et propositions sont apparues. La première est de constituer en Rhône-Alpes un réseau de bibliothèques et bibliothécaires pour mutualiser les informations et les pratiques : constitution du fonds d'auteurs arabes, travail commun sur le catalogage, développement d'actions communes de valorisation de ces fonds.

La seconde, qui lui est liée, mais qui pourrait se développer au plan national, est de constituer des alliances entre professionnels, associations d'arabisants, institutions universitaires et de recherche, et un ensemble d'acteurs tels que des recteurs de mosquées, par exemple, pour discuter de la constitution de ces fonds, notamment afin de pouvoir proposer d'autres lectures du fait religieux.

## Participants

---

**Mohammed Belabbas**, Maison du livre, de l'image et du son (MLIS), Villeurbanne

**Philippe Camand**, Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD), Lyon

**Odile Cramard**, Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD), Lyon

**Sara Gaffiot**, bibliothèque municipale de Lyon Bachut

**Annie Garden**, bibliothèque municipale de Lyon Part-Dieu

**Ghislaine Glasson Deschaumes**, Transeuropéennes/Traduire en Méditerranée

**Hélène Hatzfeld**, ministère de la Culture et de la Communication (DREST)

**Abdelkébir Lachheb**, bibliothèque municipale de Vaulx-en-Velin

**Marion Lhuillier**, bibliothèque municipale international (BMI), Grenoble

**Hélène Ollivier**, Maison du livre, de l'image et du son (MLIS), Villeurbanne

**Céline Richier**, bibliothèque municipale de Lyon Bachut

**Catherine Surnom**, bibliothèque municipale de Vaulx-en-Velin

**Emmanuel Varlet**, traducteur, Lyon

## Rappel de l'argumentaire

---

Les débats de la journée d'étude du 7 novembre 2009, organisés par Transeuropéennes, l'IMA et le ministère de la Culture et de la Communication à la bibliothèque de l'IMA, ont permis de montrer que la présence des auteurs arabes dans les bibliothèques françaises n'allait pas toujours de soi. Qu'elles soient faites au nom de la nécessaire diversité de l'offre ou au nom d'une demande réelle et potentielle des publics, les acquisitions d'œuvres arabes traduites et en langue originale, ainsi que leur mise à disposition, semblent imposer de prendre en compte la complexité des territoires dans lesquels elles s'inscrivent. D'où la nécessité de prolonger la réflexion par une approche plus fine, à partir des réalités urbaines et des contextes régionaux.

Pourquoi, donc, de l'arabe et des traductions de l'arabe dans les bibliothèques publiques rhônalpines ? Accueillir le livre arabe dans les collections et le valoriser : démarche volontariste ou exigence professionnelle ? S'agissant respectivement des traductions et de l'offre en langue originale, comment les attentes des publics – actifs ou potentiels – et le paysage culturel des territoires se reflètent-ils aujourd'hui dans les collections ? Qui sont, au juste, les publics concernés en Rhône-Alpes, et quelles sont leurs attentes ? Quels enjeux de société sous-tendent le développement de ces deux types d'acquisitions ? Quels imaginaires, quelles représentations jouent, au sein et dans l'environnement des bibliothèques, sur la mise en circulation de la création et de la pensée arabophones ?

## Présentations

---

Après un mot de bienvenue prononcé par Céline Richier au nom de la médiathèque Marguerite Duras (BM Lyon, Bachut), hôte de cette journée en Rhône-Alpes, Emmanuel Varlet a transmis aux participants les excuses de Louisa Smail (responsable des acquisitions en arabe, bibliothèque de l'IMA), de Franck Capisano (responsable du secteur monde arabe, bibliothèque de la Maison de l'Orient méditerranéen), ainsi que de Xavier de la Selle (directeur du Rize, centre mémoires et société, Villeurbanne) empêchés tous trois par les conditions peu favorables de cette journée de grève nationale. Les participants se sont présentés lors d'un premier tour de table.

**Emmanuel Varlet** est traducteur, et était chargé par le DREST et par *Transeuropéennes* de l'organisation de cette journée. **Sara Gaffiot** est responsable du secteur « civilisations » et du fonds arabe à la médiathèque du Bachut. **Céline Richier** est responsable, également à la médiathèque du Bachut, du secteur « adultes » regroupant toutes les collections (civilisations, langues, littérature, sciences, etc.) destinées aux plus de treize ans. **Catherine Surnom** est responsable d'un secteur adulte et ados à la bibliothèque de Vaulx-en-Velin, elle s'occupe donc des acquisitions, avec son collègue **Abdelkébir Lachheb**. **Marion Lhuillier** est responsable de la bibliothèque municipale internationale de Grenoble, qui a la particularité de ne travailler que sur les langues étrangères, dont l'arabe. **Mohamed Belabbas** est agent du patrimoine à la Maison du livre, de l'image et du son de Villeurbanne, travaillant au service « accueil » et participant avec d'autres collègues aux acquisitions et à la veille documentaire sur le fonds de langue et littératures arabes. **Philippe Camand** est chargé de mission pour la vie littéraire à l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD) ; à ce titre, il porte un intérêt non seulement à la présence du livre arabe dans les bibliothèques, mais aussi à la façon dont on le fait vivre, aux auteurs qui se cachent derrière lui – en dehors des quelques stars connues de tous, d'ailleurs assez difficiles à faire venir dans les manifestations littéraires : comment créer une médiation, comment faire venir les auteurs à la rencontre des publics ? **Odile Cramard** est responsable à l'ARALD du pôle « bibliothèques, patrimoine écrit et élargissement des publics », notamment au milieu pénitentiaire. **Ghislaine Glasson Deschaumes** dirige *Transeuropéennes*, une revue internationale fondée en 1993, désormais en ligne, qui paraît en français, anglais, arabe et turc, et qui est à l'initiative du projet « Traduire en Méditerranée », cadre de la présente rencontre. **Hélène Ollivier** coordonne le pôle littérature, qui comprend un rayon en littératures étrangères, au sein de la bibliothèque adulte de la Maison du livre, de l'image et du son de Villeurbanne. **Hélène Hatzfeld** travaille au ministère de la Culture et de la Communication, au sein du Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie où elle est en charge des programmes de recherche sur les questions d'interculturalité. **Annie Garden** est conservateur et responsable du département « langues et littératures » à la bibliothèque de la Part-Dieu (bibliothèque municipale de Lyon).

## Introductions

---

**Hélène Hatzfeld** a d'abord tenu à remercier la médiathèque du Bachut de son accueil, en précisant que le choix d'un tel lieu, qui n'est pas le plus important ni le plus central, n'était pas tout à fait indifférent, car les questions posées dans le cadre de ce séminaire imposaient de se décentrer, y compris physiquement. Pour resituer cette initiative, qui s'inscrit dans un processus assez ample et divers, Hélène Hatzfeld a rappelé qu'en 2008 elle a constitué un groupe de travail poursuivant deux objectifs : faire réfléchir les institutions dites « patrimoniales » sur leurs pratiques, avec l'ambition si possible de les modifier, en partant du constat que les institutions patrimoniales (musées, archives et dans une certaine mesure bibliothèques, qui ne sont pas seulement patrimoniales) étaient peu concernées par les questions interculturelles ; préparer un appel à projets de recherche.

La démarche du groupe de travail a été d'associer quatre composantes, pour une interpellation réciproque : 1° des représentants volontaires des différentes directions du ministère, et en particulier les personnes qui s'occupent de la langue française et des langues de France ; 2° les institutions elles-mêmes, nationales ou locales, musées, archives, etc. ; 3° des chercheurs de différentes disciplines (anthropologie, histoire, etc.) ; 4° divers types d'associations – comme Transeuropéennes, l'association Génériques, et différentes associations de médiation qui sont venues rejoindre le groupe de travail. Ce réseau est en train de se constituer : un groupe d'intérêt scientifique va être formé avec ces multiples partenaires, et un appel à projets de recherche est élaboré, sous la responsabilité, entre autres, de Ghislaine Glasson Deschaumes.

Pour expliquer ce que recouvre la notion un peu ambiguë et parfois mal comprise d'interculturel, Hélène Hatzfeld a insisté sur le fait qu'elle doit être prise au sens le plus large, c'est-à-dire sans la limiter à l'immigration. C'est une notion qui exige de prendre en compte toute la complexité de notre société d'aujourd'hui, dans un monde globalisé : les parcours, les langues, les modes de vie, un ensemble d'héritages, des éléments de l'actualité (les mobilités, les circulations, les installations de personnes sur les territoires), l'épaisseur des mémoires qui font trace ou qui sont enfouies, oubliées ; les formes de tourisme, enfin, également fort importantes dans cette complexité. Le groupe tient beaucoup à ce que cette complexité soit approchée sans assignation à *une* culture : parler une langue ou avoir telle origine sur ses papiers officiels n'implique pas que, culturellement, on soit unique, ou que l'on ait une seule culture. Pour les participants au groupe de travail, toute culture est un mixte. D'autre part, le groupe fait une place à d'autres aspects de l'interculturel, sociaux notamment : est-on face à une société ouvrière, ou paysanne ? A des mondes urbains, ou ruraux, ou encore rurbains ? Tous ces aspects ne sont pas réductibles à des questions culturelles.

L'interculturel est donc une réalité qui permet de dire la complexité de la société et, en même temps, c'est un outil de questionnement. Premièrement, un outil de questionnement des limites et des impasses de discours et concepts que l'on entend beaucoup aujourd'hui, et qui structurent des modes de pensée dominants : l'identité, l'universalisme républicain, la diversité culturelle, le multiculturalisme. L'interculturel questionne ces modes de pensée, en insistant sur ce qui se transforme, sur ce qui passe *entre/inter*, qui s'échange. Dans la démarche du groupe

de travail, l'outil interculturel tient aussi à un moment où l'on s'interroge sur les modèles qui peuvent permettre de construire des choses communes dans une société, et à un décalage par rapport à la reconnaissance de la diversité. Suffit-il de reconnaître l'égalité des cultures ? Il est sans doute difficile aujourd'hui de se contenter de cela dans la société française, puisqu'on recrée toujours des distinctions – comme disait Bourdieu –, des hiérarchisations, des stigmatisations.

Deuxièmement, l'interculturel est un outil de questionnement des pratiques, s'agissant du patrimoine au sens vivant du terme. Qu'est-ce qui fait patrimoine aujourd'hui ? Qui fait patrimoine ? Qui décide des normes, des règles ? Quel est le rôle des institutions, des métiers ? Ne faut-il pas interroger les formations ?

S'agissant plus précisément de la réflexion sur les bibliothèques, le groupe de travail a défini quatre grandes entrées dans le questionnement : 1° Comment sont constitués les fonds et les collections ? Que contiennent-ils ? Qui choisit, qui ne choisit pas ? 2° Les modes de mise à disposition : Qu'est-ce qui est visible, qu'est-ce qui ne l'est pas ? Quels sont les modes de catalogage en fonction, par exemple, des langues ? L'architecture des lieux, la numérisation, etc. 3° La notion de publics, le rapport entre la notion de publics et celle d'acteurs, la place des publics vis-à-vis des institutions. 4° Le contexte, à la fois celui des formations, des métiers, des rapports à d'autres (les associations par exemple), et celui des territoires. Par exemple, qu'est-ce que le territoire d'une bibliothèque ? Comment une bibliothèque *fait-elle* territoire ? A quel échelon ?

Voilà quelques-unes des questions qui ont constitué le travail du groupe et qui seront reprises dans l'appel à projets. Hélène Hatzfeld a tenu à rappeler enfin que cet appel sera destiné non seulement aux chercheurs, mais aussi aux institutions et aux associations.

**Ghislaine Glasson Deschaumes**, après avoir dit son plaisir de découvrir la magnifique médiathèque du Bachut, a présenté la revue *Transeuropéennes*, qui existe depuis 1993 et qui a été relancée en 2009 en tant que revue internationale de pensée critique en ligne ([www.transeuropeennes.eu](http://www.transeuropeennes.eu)). La revue a toujours lié la théorie et l'action : dans les années 1990, son équipe a été très active dans les problématiques interculturelles et les processus de démocratisation dans les Balkans, et, dès 1995, dans les processus culturels et politiques euro-méditerranéens. *Transeuropéennes* a été créée dans le tournant de 1989 (la chute du mur, la première guerre du Golfe, les guerres d'ex-Yougoslavie, la guerre civile en Algérie), et il s'agissait non seulement de penser ce moment, ces situations de crise, mais aussi de maintenir des espaces de rencontre et de travail en commun.

Assez rapidement, à partir de 1999, *Transeuropéennes* a mis au travail la question de la traduction. C'était une manière de se démarquer du discours sur le « dialogue des cultures », une invocation qui a pris encore plus d'importance après le 11 septembre 2001 : déconstruire cette idée que les cultures dialogueraient entre elles dans le consensus ! Pour *Transeuropéennes*, il s'agissait de réfléchir à l'interculturel de façon plus dynamique, en se confrontant au *différend*, aux modes de représentations, aux imaginaires différents et à tout ce

que l'interculturel engage comme processus de traduction. La traduction, comme traduction culturelle, est pour *Transeuropéennes* un paradigme à partir duquel il s'agit de réfléchir aux questions interculturelles. Et, partant de la traduction culturelle au sens large, *Transeuropéennes* a rencontré à un moment donné de son parcours le besoin de se confronter à la différence des langues à proprement parler et d'interroger les logiques d'hégémonie qui travaillent les processus de traduction.

Fin 2005, *Transeuropéennes* a donc ouvert un chantier de réflexion sur la circulation des idées, des œuvres littéraires ou de la pensée critique, entre toutes les rives de la Méditerranée, qui a conduit en 2008 à la création du projet « Traduire en Méditerranée », lequel réunit une quinzaine de partenaires de toute la région euroméd. Le rapport du PNUD (Programme des Nations-Unies pour le développement) sur le développement et la société des savoirs dans le monde arabe, en 2003, constatait que le monde arabe dans son entier traduisait moins en un an que l'Espagne à elle seule. Ce rapport a fait l'effet d'un électrochoc : *Transeuropéennes* a voulu interroger ce constat de plus près. Qu'est-ce qui est traduit non seulement du nord vers le sud, mais du sud vers le nord, de l'est vers l'ouest, de l'ouest vers l'est ? Quels sont les manques, les blancs ? Qui sont les traducteurs, qui sont les médiateurs ? Quelle est la réception des œuvres traduites ? Après un long travail de conviction auprès des institutions, des pouvoirs publics nationaux et des institutions euroméditerranéennes, *Transeuropéennes* a obtenu d'engager un état des lieux de la traduction en Méditerranée – état des lieux qui constituera nécessairement un prisme pour observer la réalité de nos relations et de nos échanges dans l'espace euroméditerranéen.

Un corpus de questions a été défini : 1° Quelles sont les œuvres qui circulent, sont traduites, sont lues ? 2° Qui sont les acteurs de la traduction ? Quelle est la formation des traducteurs, quelle mobilité ont-ils, quel est leur statut dans leur société ? Qui sont les éditeurs ? Quel est le rôle des critiques littéraires dans les différentes sociétés en question ? Quel est le rôle des programmes d'aide à la traduction dans l'orientation des choix ? Quelle est l'autonomie des acteurs vis-à-vis de ces préconisations ? 3° Les conditions de réception des œuvres traduites sont-elles réunies ? C'est un aspect très important en sciences sociales et humaines, par exemple : les champs de savoir qui permettent à une œuvre traduite d'être lue, comprise et effective dans la société de réception existent-ils ? Quel est le rôle des bibliothèques dans la diffusion des œuvres traduites et dans leur visibilité – et finalement, dans l'envie d'approcher l'autre, de s'engager dans une relation avec l'autre par la littérature et les savoirs ?

On ne peut traiter ce dernier point, qui est au centre de cette journée d'étude, de façon abstraite : on a besoin d'une approche qui engage les bibliothèques nationales, mais on a également besoin d'inscrire ces questions dans les problématiques du territoire, du lectorat : qui sont les lecteurs, comment les lectorats se construisent-ils dans un territoire donné (une ville, un quartier), quelle est l'influence des publics sur le choix des fonds ? On rejoint la question du lien entre la collecte et l'organisation de l'offre et la manière dont cette offre rencontre ses publics. Un travail a été engagé en 2009 avec la bibliothèque de l'Institut du monde arabe sur la place des auteurs arabes dans les bibliothèques françaises ; une première réunion rassemblant des bibliothécaires de différentes villes françaises avait permis de constater des décalages importants dans les pratiques de la BNF ou de la BPI (dont les approches sont très

encyclopédiques et universalistes) et celles de bibliothèques municipales ou départementales suivant les publics, les autorités de tutelle, etc. D'où l'idée de mener une réflexion régionale – c'est pourquoi cette seconde réunion se tenait en Rhône-Alpes – en posant les questions sous un angle plus précis.

L'intérêt est fondamental pour le groupe de travail évoqué par Hélène Hatzfeld, mais aussi pour l'état des lieux de la traduction en Méditerranée, car il permet d'explorer des questions qu'il s'agira ensuite de partager avec des bibliothécaires dans d'autres pays européens, mais aussi au Liban, au Maroc, en Turquie, etc.

## L'impact du questionnaire

---

**Emmanuel Varlet** a présenté le questionnaire « Le livre arabe dans les bibliothèques publiques françaises » préalablement remis aux participants. Il visait à collecter un certain nombre de données factuelles sur les collections et les fonds, mais aussi sur les logiques professionnelles, s'agissant spécifiquement de l'arabe (œuvres traduites et langue originale). La distinction entre traduction et langue originale est importante, car les logiques qui travaillent ces deux types de collections sont assez différentes, les publics ne sont pas les mêmes, etc. Cette différence a fait apparaître l'artificialité de la première partie du questionnaire, sur la traduction ; en effet, la catégorie « langue originale » ou « livres traduits » n'est souvent pas opérante dans la démarche professionnelle et les politiques d'acquisition. Ce questionnaire a été envoyé à une soixantaine de bibliothèques municipales en Rhône-Alpes ; 7 bibliothèques ont répondu, avec parfois des réponses scindées entre différents secteurs d'une même bibliothèque. C'est assez peu, mais il ne s'agissait pas de clore le dossier, seulement d'avoir une base pour la discussion. Ce sont essentiellement les responsables des secteurs de littérature pour adultes qui ont répondu – c'est assez logique, a remarqué Emmanuel Varlet, étant donné la relative indigence des fonds et de l'offre éditoriale. Il a demandé aux participants leurs réactions au sujet de ce questionnaire.

**Catherine Surnom** a répondu que la raison d'être de ce questionnaire a paru évidente à l'équipe de la bibliothèque, car il correspond à un travail qu'elle mène depuis longtemps. Il est vrai qu'il demandait beaucoup de précisions dont l'équipe ne disposait pas, ce qui l'a obligée à réfléchir sur sa politique d'acquisition – c'est une très bonne chose. A l'aise en ce qui concernait les questions sur la littérature, l'équipe était en revanche très gênée s'agissant des sciences humaines – domaine dans lequel elle n'a aucune maîtrise, et très peu de fonds. C'est un point très problématique.

**Annie Garden**, de la bibliothèque municipale de Lyon Part-Dieu, a indiqué que les questions de ce document correspondaient à des interrogations bien présentes à la bibliothèque – plus sur la présence de la langue arabe que sur la présence des traductions de l'arabe, du moins en littérature. En littérature, surtout à la bibliothèque de la Part-Dieu, il existe une politique d'acquisition qui concerne les traductions d'œuvres littéraires de tous les pays et toutes les langues, avec une originalité, parfois discutée, mais intéressante : les œuvres littéraires

traduites sont classées dans la salle de lecture par pays d'origine de l'auteur (sauf si l'auteur a choisi une autre nationalité que celle de son pays de naissance). C'est un vaste débat, mais ce classement a le grand mérite de rendre visibles des littératures qui ne sont jamais visibles dans les bibliothèques, parce qu'elles sont rangées avec tout le reste ou bien classées par langues (ce qui est tout aussi problématique). La bibliothèque est très soucieuse de suivre dans ses acquisitions les littératures traduites et de les présenter de la façon énoncée. Au niveau du réseau des bibliothèques municipales, cela aide certains collègues à repérer des choses intéressantes.

A la bibliothèque de la Part-Dieu, donc, la question des littératures traduites en général n'étant pas vraiment problématique, le questionnaire a surtout réussi à soulever des questions du côté de la présence de l'arabe, comme langue traduite et comme langue originale. Il existe une grande disparité, dans les œuvres originaires d'un pays (par exemple le Liban), entre celles qui sont écrites en arabe et celles qui sont écrites en français ou en anglais. Concernant les traductions de l'arabe, il s'agit majoritairement de littérature, et de linguistique ; vient ensuite la religion ; on trouve quelques traductions, mais déjà beaucoup moins, dans le domaine de la civilisation ; et pas du tout dans le domaine scientifique.

Enfin, concernant l'arabe comme langue originale, il est très peu représenté à la bibliothèque de la Part-Dieu. Une tentative d'acheter en masse des ouvrages en langue arabe a été faite, mais elle peine à être mise en valeur. Ces ouvrages rencontrent en effet des problèmes de mise à disposition du public et notamment de traitement. Le problème n'est pas celui de l'acquisition : il existe des réservoirs et des listes qui peuvent aider à l'acquisition, notamment la bibliothèque de l'IMA. C'est bien plutôt celui du catalogage, du traitement, etc. A la bibliothèque municipale de Lyon, une seule personne peut s'en occuper, ce qui est déjà insuffisant, et ce n'est même pas sa fonction. Sur 400 livres en arabe achetés, seule la moitié est cataloguée, après trois ans ! Cela pose un vrai problème.

Il y a pourtant une demande réelle. Elle n'est pas toujours exprimée : elle n'existe pas plus, en apparence, que les autres demandes de littérature en langue originale, par exemple en japonais ; mais on peut faire l'hypothèse qu'il existe une très forte autocensure. Et on remarque que les quelques titres disponibles (à la bibliothèque de la Part-Dieu, le fonds de littérature en arabe comporte environ 300 titres) sont très consultés – ils sont d'ailleurs dans un état épouvantable, car il n'y a personne pour s'occuper, sur la durée, d'un fonds tel que celui-ci. Le questionnaire demande donc d'aller au-delà des données et de réfléchir sur l'offre proposée par les bibliothèques.

**Hélène Ollivier** a indiqué que pour la MLIS, le questionnaire avait représenté une occasion de faire un bilan sur les collections, bilan dont l'opportunité comme l'idée avaient fait défaut jusque-là. En 2007-2008, la MLIS avait lancé un rayon en langue arabe, et c'était donc le moment de faire un retour sur ce fonds. Concernant ce fonds en langue originale, il s'agit d'un fonds statique, qui n'est plus alimenté faute de fournisseurs. S'agissant du traitement des documents, il a été fait avec l'aide de Mohammed Belabbas, qui a aiguillé l'équipe pour les acquisitions et qui a fourni des transcriptions pour préparer des notices – la médiathèque a choisi la translittération et n'utilise pas du tout de caractères arabes pour les notices. C'est un choix qui a facilité les choses : un catalogage en écriture arabe aurait été impossible, étant donné les possibilités techniques qui étaient celles de la médiathèque. Mohammed Belabbas a ajouté qu'il avait rencontré des problèmes de traduction : pour un ouvrage non traduit, la personne qui

s'occupe des notices a la responsabilité énorme de lui donner un titre, etc. Parfois l'équipe s'est inspirée des notices de la BNF, ce qui est d'une grande aide.

Hélène Ollivier a tenu à souligner que le principal problème, aujourd'hui, est celui des fournisseurs : comment continuer à alimenter le fonds en langue arabe ? Elle a également évoqué la question du public : la médiathèque a essayé de promouvoir le fonds en langue arabe, notamment par une bibliographie qui a permis de le faire connaître, mais ce n'est pas suffisant. La question de la promotion auprès du public se pose aujourd'hui. Concernant les traductions, on retrouve les mêmes problèmes qu'ailleurs : il s'agit essentiellement de littérature, toujours chez les mêmes éditeurs (Acte Sud/Sindbad notamment). On trouve aussi des essais sur la littérature (biographies) et des ouvrages sur la religion musulmane. En revanche, la médiathèque a très peu d'ouvrages traduits dans le domaine « société ».

**Mohammed Belabbas** a tenu à ajouter que l'intérêt du questionnaire était de l'avoir mis en difficulté, le conduisant à une réflexion plus profonde sur les pratiques quotidiennes et, au-delà, sur des questions comme celle de l'interculturel. Il a cependant émis un doute quant à la pertinence des statistiques quand il s'agit d'un fonds peu fourni dans une langue étrangère. Dans ce cas, c'est la finalité (toucher un certain public) qui prévaut sur le chiffre (le nombre de livres que comporte le fonds).

**Marion Lhuillier** a précisé que la situation de la bibliothèque municipale internationale de Grenoble est un peu particulière, dans la mesure où elle n'est consacrée qu'aux langues originales. Les moyens statistiques permettent de suivre la langue arabe originale pour les documents imprimés. En revanche, ils ne sont pas tout à fait au point pour tous les autres supports (CD, DVD etc.) ; il faut aussi distinguer la littérature adulte et la littérature jeunesse. Le classement de la BMI est réalisé par champs linguistiques, mais il se heurte au problème de la cotation : celle-ci est faite en caractères translittérés, et les lecteurs arabophones ne s'y reconnaissent pas. Le traitement pose lui aussi des difficultés.

Marion Lhuillier a formulé deux grandes conclusions pour ce qui concerne la BMI : 1° les collections en langue arabe n'ont pas trouvé leur public, pour plusieurs raisons : localisation géographique, mais aussi parce que ce que l'on appelle « public arabophone » parle et lit en réalité une multitude de langues arabes ; se pose donc la question de l'acquisition de littératures orales. 2° Le manque de personnel formé est un problème grave : qui est responsable des acquisitions et du traitement ? La BMI manque cruellement de personnel arabophone disponible sur la durée (et non pas seulement, comme les stagiaires, de façon épisodique). La bibliothèque a mis en place le recours au public pour l'aider dans cette tâche, et elle est en train de réfléchir à la constitution d'un club de lecteurs : cela aurait beaucoup d'avantages, dont celui de poser le public au centre de la bibliothèque et de faire le lien avec le public arabophone pour l'animation.

## De l'arabe et des traductions de l'arabe dans les bibliothèques publiques en Rhône-Alpes : pourquoi, pour qui ?

---

**Emmanuel Varlet** a donné les chiffres ressortant du questionnaire pour les fonds de traductions de l'arabe. Ces fonds représentent souvent autour de 0,2 % du fonds total de la bibliothèque. Aix-les-Bains compte une vingtaine de livres traduits de l'arabe ; la bibliothèque du centre-ville de Grenoble, 240 (dont 221 ouvrages de littérature – parmi lesquels 115 romans –, 14 de religion, 5 d'histoire et de récits de voyage) ; la bibliothèque centrale de Saint-Etienne (Tarentaise) compte 163 romans et 28 ouvrages de poésie et de théâtre traduits de l'arabe, sur un total de 16 828 ouvrages de fiction ; le réseau des bibliothèques municipales de Vaulx compte 750 traductions de l'arabe ; le réseau des médiathèques de Villeurbanne compte 237 titres pour un ensemble de 194 782 titres : MLIS : 199 titres pour 89 500 titres, dont 40 titres jeunesse, essentiellement des contes, une majorité d'ouvrages en littérature, poésie, contes et religion ; Rize : 53 titres pour un fonds total de 25 000 titres (33 romans adultes, 3 recueils de poésie, 2 religion, 9 contes) ; la bibliothèque municipale de Lyon, sur 1 million de documents, compte 2 618 documents traduits de l'arabe, dont les livres du fonds ancien, et dont les disques de musique ; si on enlève ces deux catégories, on compte 1 815 titres de livres contemporains, dont 719 en littérature, 270 en jeunesse, 172 en religion, 74 en linguistique.

**Ghislaine Glasson Deschaumes** a indiqué qu'en 2008, les livres traduits de l'arabe représentaient 0,62 % des livres traduits en France (61 % pour l'anglais, et le japonais vient en deuxième position). Avec 0,2 % de livres traduits de l'arabe, les bibliothèques sont donc en-deçà des livres effectivement disponibles et du pourcentage de traductions de l'arabe en France. **Hélène Ollivier** a émis l'idée que de plus en plus d'auteurs de pays arabes font le choix d'écrire en anglais. **Emmanuel Varlet** a précisé que les deux centres de la littérature arabe faisant l'objet de traductions sont, aujourd'hui, le Liban et l'Egypte ; le multilinguisme du Maghreb fait que les auteurs écrivent plus en français. Quant à la littérature du Golfe, très florissante (notamment la littérature féminine), elle est très peu traduite.

**Emmanuel Varlet** a ensuite présenté les chiffres concernant les fonds en langue arabe. Une seule bibliothèque (la BMI de Grenoble, dont le cas est spécifique) franchit le seuil des 1 000 titres (elle en compte 1 323) ; le réseau des bibliothèques municipales de Lyon compte 560 titres ; la bibliothèque municipale de Vaulx-en-Velin, 400 titres ; celle de Saint-Etienne, 365 ; le réseau des médiathèques de Villeurbanne, 325. On peut faire l'hypothèse qu'il s'agit à chaque fois plus ou moins des mêmes titres (puisque toutes ces bibliothèques ont le même fournisseur), mais le questionnaire ne portant pas précisément sur ce point, les réponses ne permettent pas d'estimer la diversité des titres. Les participants à l'atelier ont indiqué qu'ils ne savent pas si les fonds en langue arabe représentent ou non une certaine diversité de titres à l'échelle de la région, et ont estimé cette incertitude tout à fait représentative du manque de mutualisation entre les bibliothèques. **Hélène Hatzfeld** a ajouté qu'il serait intéressant de connaître le fonds commun aux bibliothèques de la région, mais aussi les titres qui se distinguent, et de savoir pourquoi ces titres, et comment ils sont empruntés, ce qu'ils deviennent, etc.

D'après **Emmanuel Varlet**, à la question « Pourquoi une littérature traduite de l'arabe dans les bibliothèques ? », le questionnaire fait apparaître plusieurs types de réponses. La majorité des répondants tient d'abord à rappeler qu'il n'y a aucune différence de traitement entre traductions de l'arabe et traductions des autres langues. C'est souvent à partir de l'œuvre elle-même et de ses qualités intrinsèques que la question du pourquoi doit être envisagée. Une première tendance qui ressort est la volonté de faire découvrir d'autres horizons, de proposer d'autres styles d'écriture : la production arabe traduite semble se situer à la périphérie ; la question est de savoir quel est le centre : le français ? l'anglais ? Elle semble également rester méconnue, puisqu'on parle de la « faire découvrir ». Elle a pour fonction de donner une diversité aux collections. Il ressort également que de nombreux répondants attachent une valeur documentaire à la littérature traduite, celle-ci devant permettre de mieux comprendre le monde actuel et notamment ses conflits. Un troisième type de réponse est la nécessité multiculturelle : les bibliothèques se doivent d'être des reflets de notre société multiculturelle, où la culture arabe occupe une place non négligeable. La présence de la littérature arabe serait rendue nécessaire par la diversité culturelle qui marque notre société.

Pour la littérature en langue arabe, la logique est différente. Dans le cas du livre arabe traduit, la question du pourquoi appelait d'abord des considérations sur la diversité des fonds et sur la valeur des œuvres ; dans le cas des livres en arabe, c'est la notion de public et, avec elle, celle de territoire, qui ressortent en premier lieu. Il s'agit de « permettre une meilleure intégration à une population éloignée du monde des bibliothèques », de « favoriser l'accessibilité du public arabophone dans les équipements ». Cette focalisation sur le public dans le cas des fonds en arabe suscite une vraie question. Emmanuel Varlet a également remarqué que la part donnée aux obstacles qui se dressent devant le développement des fonds en langue originale est beaucoup plus importante et fait passer au second plan les raisons de la démarche (pourquoi l'on acquiert des livres en arabe).

**Mohammed Belabbas** a confirmé ces résultats : pour lui, le choix d'un fonds de littérature arabe reflète généralement le public et la position de la bibliothèque au sein d'un territoire. Les bibliothécaires sont capables de voir quel est leur public et de le sonder ; il arrive que l'on demande à un emprunteur (parce qu'il paraît être originaire d'un pays arabe, par exemple) s'il serait intéressé par des livres en arabe, ou par des traductions. Souvent, à la MLIS, les lecteurs d'origine arabe ne lisent pas l'arabe mais sont en revanche très intéressés par de la littérature traduite. Mohammed Belabbas a également souligné que le fonds appelle un public tout autant que le public appelle un fonds. **Hélène Ollivier** a ajouté que la MLIS a fait un choix dans les langues originales : les deux seules langues originales en caractères non latins sont le russe (pour lequel le fonds est presque anecdotique) et l'arabe ; le fonds en langue arabe relève d'un choix volontariste et a clairement été constitué pour toucher un public arabophone. **Mohammed Belabbas** a précisé qu'il existait depuis la création de la MLIS (en 1988) un fonds, extrêmement restreint et en très mauvais état, de littérature en langue arabe ; il a donc été développé en privilégiant des ouvrages grand public et des réussites éditoriales, tout en essayant de choisir des romans assez variés ; cela s'est fait avec l'aide de la librairie Terre des Livres.

**Catherine Surnom** a jugé que le fonds arabophone ne fonctionne pas aussi bien qu'on pourrait le souhaiter, pour différentes raisons : d'abord parce qu'il est classé au même titre que les autres en langues étrangères ; mais aussi parce que le public est très restreint : il s'agit souvent

d'étudiants, de francophones qui réapprennent l'arabe au lycée ou à l'université ; la bibliothèque choisit surtout des livres en langue arabe dont la traduction est présente dans le fonds traduit, ou des livres bilingues quand ils existent car elle a peu de lecteurs complètement arabophones. Tous les participants ont souligné le déficit de livres bilingues arabe-français ; il en existe quelques-uns en poésie seulement, alors que la demande est énorme. **Annie Garden** a de même remarqué que malgré une demande très forte, on trouve en France bien trop peu de textes lus (sur CD), toutes langues confondues d'ailleurs ; il faut aller les chercher à l'étranger, et cela pose de grosses difficultés. Tous les participants ont admis que c'est l'anglais qui occupe le plus de place dans les éditions bilingues, mais que même en anglais les éditions bilingues sont limitées aux classiques.

Quel est le rôle des fonds traduits pour constituer les fonds en langue originale : jouent-ils un rôle d'appel ? Le fonds en langue originale est-il constitué en fonction du fonds traduit ? **Catherine Surnom** a répété que c'est le cas à la bibliothèque municipale de Vaulx ; selon **Marion Lhuillier**, en revanche, ce n'est pas du tout la politique d'acquisition de la BMI de Grenoble, qui propose cependant, si elles existent dans le réseau et si le lecteur le demande, les deux entrées, en version originale et en traduction française ; mais c'est très peu demandé. **Mohammed Belabbas** a indiqué que les livres en langue originale que la MLIS possède en traduction sont les plus empruntés (il a cependant précisé qu'il s'agit de succès de librairie) ; parfois les lecteurs empruntent les deux versions. Mais il est difficile de s'appuyer sur des chiffres s'agissant de fonds aussi restreints. **Annie Garden** a rapporté qu'au sein du classement des ouvrages par pays le choix avait été fait à la bibliothèque municipale de la Part-Dieu de mettre les ouvrages en langue originale à côté des ouvrages traduits : cela a permis d'observer que la demande ne fonctionne pas de cette façon, c'est-à-dire qu'elle ne concerne pas la version originale d'un livre traduit, mais bien l'arabe en général ; les gens demandent ce que la bibliothèque a « en arabe » ou « en japonais ». La bibliothèque réfléchit donc à recréer un espace langues étrangères, car la demande montre que les gens veulent lire en langue originale.

**Sara Gaffiot** a indiqué qu'à la bibliothèque municipale du Bachut, la politique d'acquisition en langue originale ne s'est pas spécialement appuyée sur les œuvres traduites, mais plutôt sur ce que lisent les jeunes d'aujourd'hui : des classiques, mais surtout de la littérature contemporaine. Quelques ouvrages de poésie et de théâtre ont été acquis, mais ce sont surtout les romans, et les romans contemporains, qui sont empruntés. Selon Sara Gaffiot, il faut souligner la difficulté de la langue arabe, qui n'est pas comparable à l'anglais : il y a l'arabe littéraire et l'arabe dialectal ; le public ne maîtrise pas forcément l'arabe littéraire quand il n'a pas fait d'études en arabe. Un arabophone ne lit pas forcément l'arabe, comme l'a souligné Emmanuel Varlet, et c'est un vrai problème pour les bibliothèques. C'est aussi ce qui fait la richesse de cette langue. Sara Gaffiot a fait part de son impression que de plus en plus de jeunes générations d'immigrés ont envie d'en savoir plus sur la langue de leurs grands-parents ; ils représentent une demande importante. Tous les participants ont affirmé que les méthodes d'apprentissage de la langue arabe sont très empruntées. La BPI indiquait d'ailleurs lors de la réunion de novembre 2009 à l'IMA que la fréquentation de ses laboratoires de langues était importante et que la demande de films et de musique en langue originale était très forte. **Hélène Hatzfeld** a ainsi rappelé que la question de la place des langues originales dans les bibliothèques ne passe pas seulement par

la reconnaissance de l'écrit. On ne peut pas séparer complètement la demande de l'écrit de cette demande orale et interactive.

**Marion Lhuillier** a estimé que cela pose également la question du partage entre, d'une part, une vision de la langue fonctionnelle (ce que l'on a à apprendre), et, d'autre part, tout l'imaginaire qui est transporté par une langue (ce que recouvrent la littérature, la musique, les films) ; selon elle, les bibliothèques ont plus de facilité à proposer une offre d'apprentissage, de laboratoire (les documents existent, ils circulent, il y a une demande qui s'exprime en français, il y a une interface homme-machine plus souvent qu'une rencontre entre deux individualités), qu'une offre fondée sur l'aspect imaginaire, qui a bien plus besoin de médiations, et que bien souvent les utilisateurs potentiels, le public arabophone par exemple, ne pensent pas pouvoir trouver dans ces lieux que sont les bibliothèques – qui ne sont pas étiquetées comme lieux-ressources en langues étrangères.

**Ghislaine Glasson Deschaumes** a rappelé que la journée du 7 novembre 2009 à l'IMA avait fait ressortir que l'arabe était bien souvent perçu par les autorités de tutelle, mais aussi parfois par les bibliothécaires, comme une langue d'immigration, c'est-à-dire comme la langue des immigrés, plutôt que comme une langue de culture. Ce qui ressortait également des discussions, c'était l'influence des publics sur l'orientation géoculturelle des fonds : en fonction des contextes, on observe des options très différentes ; certaines bibliothèques peuvent n'avoir qu'un fonds d'auteurs arabes écrivant en français (essentiellement du Maghreb), ou bien un fonds de littérature quasi exclusivement proche-orientale, etc. C'est essentiellement la question du public qui paraît déterminer ces options ainsi que l'idée que l'on se fait, dans une bibliothèque, de ce qu'est la littérature arabe.

**Marion Lhuillier** est revenue sur l'expression « langue d'immigration ». Elle l'a découverte dans un article du *BBF* sous la plume d'un conservateur, qui écrivait sur les langues dites d'immigration et les langues dites d'étude dans les bibliothèques municipales ; mais l'auteur ne donnait de liste ni des unes ni des autres. L'arabe fait-il partie de l'une ou de l'autre ? Pour Marion Lhuillier, rien ne justifie cette dichotomie ; le travail en bibliothèque montre que ce n'est pas le statut de l'utilisateur ou la langue qu'il parle qui fait difficulté, mais bel et bien, en amont, la façon de se fournir en documents et de les traiter. On opère deux confusions successives : il y a une confusion entre le statut que l'on accorde à une langue et le travail en bibliothèque ; mais il y a une première confusion entre le statut d'une population et le statut d'une langue. On projette sur les langues le qualificatif qu'on attribue aux usagers, et on fait entrer dans le travail de bibliothécaire le qualificatif qu'on a projeté sur la langue. Ce n'est pas parce qu'une population est immigrée que sa langue est une langue d'immigration, et que le travail en bibliothèque doit accepter une telle catégorie. Pour **Mohammed Belabbas**, il y a une part de vérité dans le qualificatif de « langue d'immigration » au sujet de l'arabe : il y a une population arabe immigrée en France, et on peut dire que l'un des aspects de la langue de cette population est le fait qu'il s'agit d'une langue d'immigration ; mais on ne saurait réduire cette langue à cela : non seulement une personne d'origine arabe immigrée ne parle pas forcément l'arabe, mais un immigré n'est pas seulement et en soi un immigré !

**Philippe Camand** a fait remarquer que l'immigration italienne en France a donné, plusieurs générations plus tard, beaucoup de traducteurs de l'italien qui furent à l'origine d'un renouveau de la traduction italienne il y a une vingtaine d'années ; peut-on s'attendre au même phénomène avec les populations arabes immigrées ? **Mohammed Belabbas** a estimé que l'on voyait déjà un certain nombre de personnes d'origine arabe immigrée faire de la traduction arabe-français. C'est un mouvement en cours. Cela peut poser la question de l'interculturalité dans sa réciprocité, dans sa dimension d'échange, de va-et-vient et de reconnaissance mutuelle. **Emmanuel Varlet** a toutefois émis la réserve que selon l'usage professionnel, la traduction est un travail sur la langue-cible et qu'elle se fait donc vers la langue maternelle du traducteur. C'est pourquoi les traducteurs arabophones traduisant vers le français se retrouvent généralement au Liban ou en Egypte, dans les centres où une culture francophone est présente. **Ghislaine Glasson Deschaumes** a par ailleurs souligné que le fait d'être originaire du même pays que l'auteur que l'on traduit ne représente aucunement une garantie de bonne traduction : traduire suppose de disposer des codes socio-culturels et des imaginaires retravaillés par l'auteur ; l'origine n'est pas une garantie de connaître le monde de l'auteur, la société dans laquelle l'œuvre a été produite, ses subtilités, ses non-dits, etc.

**Catherine Surnom** a insisté sur l'importance de lier les langues : il ne faut pas faire une spécificité de la langue arabe, mais reconnaître sa richesse au même titre que celle d'autres langues. De même, toutes les littératures sont riches. Le travail de bibliothécaire est extrêmement attentif à cela. Sur le territoire de Vaulx-en-Velin, plus de 45 origines sont représentées : la bibliothèque municipale organise des lectures multilingues, elle fait se rencontrer des lecteurs de langues différentes. L'important est véritablement, pour Catherine Surnom, la rencontre entre les langues, y compris la langue française. Elle a ajouté, à ce sujet, que les lecteurs empruntent beaucoup de méthodes d'apprentissage de langues étrangères, notamment l'arabe, mais aussi beaucoup de méthodes de français. Les lecteurs ont une avidité fascinante pour la découverte d'autres langues, y compris le français ; et beaucoup – les nouveaux arrivants, notamment – font preuve d'un grand courage dans cette confrontation linguistique. Catherine Surnom a enfin insisté sur le rôle de passeur du traducteur, mais aussi du bibliothécaire : beaucoup de lecteurs arrivent avec un *a priori* négatif à l'égard de la littérature arabe, et c'est au bibliothécaire, parce qu'il la connaît, de donner l'envie de la lire ; bien sûr, la traduction a préalablement permis qu'un lecteur non arabophone y ait accès. Il ne suffit pas d'avoir des fonds dans une bibliothèque : il faut les faire *passer*.

**Hélène Hatzfeld** est revenue sur la question de la « langue d'immigration ». Il est évident que dans la représentation qui est donnée en France des « langues d'immigration », ce sont aujourd'hui avant tout les langues du Maghreb qui sont ciblées. Il faut distinguer entre l'exigence d'une reconnaissance de la diversité des langues, des modes de parler, des rapports à la culture et au monde, qui existent sur le sol français, et les sous-entendus du mot « immigré », qui a aujourd'hui une fonction de stigmatisation. Opposer la « langue d'immigration » à la « langue d'étude », c'est sous-entendre qu'il y aurait des langues qu'on parle de façon innée lorsqu'on a le malheur d'être immigré mais que personne ne souhaiterait apprendre et dont il s'agirait de se débarrasser, et d'autres que la valeur culturelle rendrait dignes d'être des objets d'étude. Il faut d'ailleurs rappeler que si l'arabe dialectal est reconnu

comme une « langue de France » par la Délégation française à la langue française et aux langues de France, ce n'est pas le cas de l'arabe littéraire.

**Ghislaine Glasson Deschaumes** a proposé un nouvel axe de réflexion, à partir du thème apparu lors du groupe de travail sur l'interculturel dans les institutions patrimoniales : y a-t-il aujourd'hui une transformation du métier de bibliothécaire et de la mission de la bibliothèque, qui voudrait que l'on passe d'une bibliothèque centrée sur l'offre, dans sa mission universaliste et encyclopédique, à une bibliothèque dont le cœur de métier deviendrait le traitement de demandes multiples en fonction de publics multiples, voire d'individualités ? Gilles Eboli, directeur de la bibliothèque à vocation régionale de l'Alcazar à Marseille, tient cette position selon laquelle il y a une transformation radicale aujourd'hui de la conception même des bibliothèques et médiathèques. Ghislaine Glasson Deschaumes a souhaité que cette question soit également posée sous l'angle de la question des publics. Pour qui constitue-t-on les fonds en langue arabe ou en traduction ? Cela relève-t-il d'une priorité qui serait donnée à la demande ?

**Emmanuel Varlet** a présenté les réponses qui avaient été données à la question des publics dans le questionnaire, en soulignant toutefois que ce point était très problématique en raison de l'absence de données statistiques et d'une fréquentation suffisamment massive des fonds en question pour permettre de tirer des conclusions. S'agissant des traductions, tous les répondants indiquent que le public n'est pas déterminé : les traductions de l'arabe sont susceptibles de toucher tous les amateurs de littérature. Etant donné l'absence d'outils statistiques, il est permis de se poser la question suivante : cette affirmation se fonde-t-elle sur des observations, ou plutôt sur un principe qui dirige, en amont, l'acquisition des fonds ? Cette perception du public est-elle constatée ou construite ? S'agissant des fonds en arabe, les outils statistiques font tout autant défaut ; les répondants ne font pas de différence entre public lisant l'arabe et public arabophone, entre arabophones scolarisés en arabe et arabophones sans pratique de l'arabe écrit, etc. Il ressort des réponses que la diversité des contextes et des territoires joue un rôle très important dans le profil des publics. Une bibliothécaire de Saint-Etienne décrit un public désireux de retrouver ses origines : peut-on qualifier cette démarche d'identitaire ?

**Sara Gaffiot** a estimé que oui : une animation autour de la langue arabe a été organisée en septembre à la médiathèque du Bachut, avec des séances d'initiation à l'écriture et à la calligraphie arabes ; la moitié des personnes inscrites étaient des Français issus de l'immigration syrienne, tunisienne, etc. Céline Richier a toutefois précisé que c'est bien ce public que ciblait l'organisation de cette animation (par un affichage au sein de la médiathèque).

**Marion Lhuillier** a rapporté que des animations semblables à la BMI de Grenoble avaient requis du démarchage au porte-à-porte pour faire venir un public conséquent à la bibliothèque. Céline Richier a indiqué qu'un sondage auprès du public des animations de la bibliothèque avait fait ressortir, contre toute attente, que la plupart des participants avaient eu l'information par le biais de *Topo*, le magazine reprenant toutes les informations des médiathèques du réseau, plutôt que par les autres moyens d'information mis en place. C'est un constat d'échec témoignant de l'absence d'implantation de la bibliothèque dans le territoire : les lecteurs de

*Topo* sont des lecteurs du réseau, qui ne viennent pas forcément du quartier. Il s'agit d'une véritable question : comment atteindre ce public ?

À la question de Ghislaine Glasson Deschaumes, **Marion Lhuillier** a indiqué que pour la BMI, le public du fonds de littérature en langue arabe était adulte (encore que les parents accompagnent beaucoup leurs enfants), plutôt féminin ; à la MLIS de Villeurbanne, il est également très largement féminin ; au contraire, à la médiathèque du Bachut et à Vaulx-en-Velin, il est plutôt masculin. **Sara Gaffiot** a estimé que les médias ont leur importance dans l'intérêt du public pour la langue arabe : il existe aujourd'hui des centaines de chaînes de télévision arabes, et cela suscite une certaine curiosité. Malgré cela, à la bibliothèque du Bachut, le fonds arabe comporte exclusivement des ouvrages de fiction et des contes, et pas d'ouvrages documentaires. **Marion Lhuillier** a ajouté qu'à la BMI, où il y en a, ces documents ne sont presque pas empruntés : l'intérêt des lecteurs se porte vers des ouvrages qui engagent l'imaginaire. Font exception les livres de cuisine et les livres sur la grossesse, l'accouchement ou l'allaitement : les linguistes observent que ces domaines sont très fortement traversés par la langue maternelle.

**Annie Garden** est revenue sur l'autocensure des lecteurs arabophones. Pour ce qui est du public de la bibliothèque municipale de la Part-Dieu, elle a indiqué qu'il ne s'agit pas d'un public de proximité mais de lecteurs qui fréquentent ce lieu car il s'agit de la bibliothèque centrale de Lyon, et de la plus connue ; les lecteurs sont de toutes origines et de tous statuts, étudiants, immigrés, etc. Une demande forte est exprimée en matière de littérature étrangère et de langues étrangères ; mais Annie Garden s'est dite surprise, étant donné la faiblesse de l'offre en langue arabe, du peu de demandes pour une littérature en arabe, alors que les demandes de littérature en roumain, en portugais, en japonais, par exemple, sont quotidiennes. La demande de littérature en arabe est limitée aux étudiants (plutôt, d'ailleurs, des étudiantes) qui recherchent des ouvrages précis. La visibilité au sein de la bibliothèque de ces différentes littératures est pourtant égale. La bibliothèque de la Part-Dieu a une spécificité, c'est son fonds patrimonial chinois ; de ce fait, elle a ouvert un fonds de littérature en chinois et acquiert chaque année 50 nouveaux romans chinois ; ce fonds connaît le taux de rotation le plus important du département de littérature. Il n'est pas rare que de nouveaux arrivants chinois, ne parlant pas le français et à peine l'anglais, viennent chercher des ouvrages chinois à la bibliothèque. La présentation de l'offre n'est pourtant pas meilleure pour le chinois que pour l'arabe. L'un des problèmes du fonds en arabe, c'est qu'il n'est pas entretenu : des livres ont été achetés en 1995-96 car un arabophone travaillait à la bibliothèque, mais depuis le fonds n'a plus été alimenté. L'alimentation d'un fonds est pourtant essentielle pour le rendre vivant : les lecteurs chinois attendent chaque année les nouveaux ouvrages.

**Sara Gaffiot** a justement indiqué que la demande existe dès lors que le fonds est vivant et visible : à la bibliothèque du Bachut, les ouvrages en arabe sont récents et, dès qu'ils sont présentés, ils sont demandés. Mais il ne faut pas s'arrêter aux livres : il faut les présenter, créer de l'animation autour, les rendre visibles. Les autres participants ont ajouté que l'absence de demande de littérature en arabe s'explique moins par l'autocensure de la population arabophone, que par l'absence de visibilité du fonds ou par la méconnaissance de la langue arabe. **Catherine Surnom** a fait part d'une impression contraire à celle d'Annie Garden : elle

perçoit au contraire, de la part du public arabophone, une « revendication » du droit, du besoin et de la curiosité de lire dans sa langue. Elle a précisé qu'il s'agit d'un public généralement étudiant, ayant fait sa scolarité en arabe et qui, en France, veut continuer à lire dans sa langue. **Abdelkébir Lachheb** distingue deux périodes dans l'attitude du public vis-à-vis du fonds en langue arabe dans les bibliothèques de Vaulx : au départ, le public était surtout maghrébin, amateur de lecture et de romans arabes, mais pas vraiment lettré ; à partir du milieu des années 1990, il est devenu plus lettré, plus sensibilisé à l'écrit et au livre en général, plus curieux et composé de Proche- et Moyen-Orientaux plus que de Maghrébins. Abdelkébir Lachheb a proposé de parler d'absence de curiosité d'un certain public, plutôt que d'autocensure.

**Ghislaine Glasson Deschaumes** a ajouté qu'il faut prendre en compte les pratiques linguistiques dans les communautés d'origine. La communauté chinoise n'est pas polyglotte ; les personnes qui viennent du Maghreb ou du Proche-Orient sont très souvent au moins bilingues et lisent le français très facilement. Elle est revenue sur le public de la littérature arabe traduite ; elle a exprimé son étonnement quant à l'indétermination de ce public telle qu'elle ressort du questionnaire. Les lecteurs des traductions de Gamal Ghitany sont-ils vraiment les mêmes que ceux des traductions de Günter Grass et que ceux de la littérature française ? Tous les participants ont estimé qu'il existe une différence entre les lecteurs de littérature française et les lecteurs de « littérature du monde » ou de littérature étrangère.

**Abdelkébir Lachheb** a signalé un point qui n'avait pas encore été mentionné : il existe aussi des auteurs arabes qui écrivent en français, et des collections consacrées aux traductions arabes de ces textes. Les éditions Barzakh en Algérie publient de la littérature francophone traduite en arabe, parfois avec le texte français en vis-à-vis. Présents en bibliothèque, ces ouvrages ont un effet incitatif vis-à-vis des lecteurs qui veulent lire de la littérature en langue arabe. **Ghislaine Glasson Deschaumes** a ajouté qu'il existe en Algérie un vrai courant de traduction vers l'arabe des auteurs algériens qui écrivent en français, ou des auteurs qui écrivent en amazigh ; c'est aujourd'hui l'essentiel de la politique de traduction en Algérie. D'autres littératures sont également traduites vers l'arabe, à commencer par la littérature française. On pourrait imaginer que les fonds en arabe comprennent des ouvrages de littérature francophone traduite en arabe.

## De l'arabe et des traductions de l'arabe dans les bibliothèques publiques en Rhône-Alpes : quelle offre et quelles politiques pour toucher les publics ?

---

Comment se font les achats ? Qui préconise ? Que révèlent les choix qui sont faits dans les bibliothèques ? Comment penser l'animation dans les bibliothèques ? En quoi tout ceci change-t-il l'idée que les bibliothécaires se font des bibliothèques ? **Emmanuel Varlet** a tenté de synthétiser les résultats du questionnaire sur l'offre, bien que chaque bibliothèque se singularise en fonction d'un territoire et d'une mission. Les réponses au questionnaire donnent assez peu de chiffres sur la répartition thématique des fonds en langue arabe, mais la tendance prédominante dans les collections traduites se retrouve dans les collections en langue originale : la littérature prime largement. S'agit-il d'un choix des bibliothécaires ? Y a-t-il des limites imposées par l'offre disponible en librairie ? Toujours est-il qu'à la différence des collections traduites, les fonds en arabe sont souvent scindés entre secteur jeunesse et secteur adulte, le premier étant souvent le plus important ; hors littérature adulte et jeunesse, il s'agit souvent de méthodes de langue. Concernant le fonds en traduction, le problème n'est pas seulement celui de l'offre disponible en librairie, mais celui de l'offre éditoriale en France.

Quelles sont les contraintes qui limitent les bibliothécaires dans leurs choix ? Comme l'a souligné **Mohammed Belabbas**, le lancement d'un fonds avec un petit budget impose de privilégier les ouvrages les plus faciles à emprunter : les romans connus, la littérature traduite ; les bibliothécaires privilégient les ouvrages qui vont rencontrer le plus grand public, et ceux qui sont les plus faciles à obtenir. **Abdelkébir Lachheb** est allé dans le même sens : le plus facile, pour le public d'une bibliothèque municipale, qui recherche une « lecture-plaisir », ce sont les fictions (dont les romans historiques), un peu la poésie ; la part du lion revient vraiment au roman.

**Catherine Surnom** a ajouté que l'un des obstacles importants est la méconnaissance de la production arabe traduite, qui explique une certaine méfiance vis-à-vis des contenus, en particulier dans le domaine de la religion et de la société. Elle a regretté l'absence de comptes rendus ou de critiques, dans les journaux professionnels (*Livres Hebdo*, *Le Magazine littéraire*, *Lire*), de livres traduits de l'arabe : on en trouve très peu. Il semblerait qu'ils aient peur de prendre position sur les penseurs du monde arabe ; les bibliothécaires sont pourtant dépendants de ces journaux dans leurs choix. **Annie Garden** a expliqué que dans le domaine des sciences humaines et de la religion, la bibliothèque couvre la pensée arabe (du point de vue religieux, historique, sociologique) au moyen de documents qui ne sont pas forcément des traductions de l'arabe, même si les auteurs peuvent venir du monde arabe. C'est un aspect important dans la transmission de la culture. Mais **Mohammed Belabbas** a souligné que ce type d'ouvrages a sa place dans les rayons religion, histoire ou sociologie, et non dans un rayon « communautaire ».

**Abdelkébir Lachheb** a soulevé le problème des fournisseurs ; il a cité comme fournisseurs de la bibliothèque de Vaulx, Alysar puis Terre des Livres et le Comptoir international du livre (CIL), mais a regretté que celui-ci offre un choix très restreint, et limité aux romans. Il a cependant

remarqué que la production éditoriale française excluait, par exemple, un genre tel que la biographie de personnalités arabes. **Mohammed Belabbas** a remarqué qu'il existe un public intéressé par la religion, et que les bibliothèques doivent être en mesure de lui offrir une documentation sur la religion digne de ce nom ; le champs est miné, on trouve sur le marché des publications intégristes ou de très mauvaise qualité, et il faut être capable de proposer un fonds de qualité pour ne pas perdre un certain public, intéressé par la religion islamique mais qui ne trouve pas son compte ailleurs. **Emmanuel Varlet** s'est interrogé sur la possibilité, pour le réseau de lecture public de Villeurbanne, de proposer d'autres lectures du fait religieux que celles disponibles à la librairie Tawhid, et qui soit susceptible d'intéresser le public de Tawhid. Mohammed Belabbas a affirmé que cette demande existe, et que la possibilité en a été évoquée ; mais le budget pose problème quand il s'agit de créer un fonds documentaire en langue originale. **Marion Lhuillier** a estimé que s'il y a un réseau pour la constitution de fonds arabophones, il faudrait faire circuler des bibliographies par grandes thématiques Dewey ; on pourrait attendre cela de la bibliothèque de l'IMA. Mais Ghislaine Glasson Deschaumes a rappelé que l'IMA est une structure intergouvernementale, qui ne dispose pas réellement de l'autonomie politique pour mener un travail comme celui-ci, ni même de moyens, alors qu'il lui appartiendrait de le faire. Les participants se sont interrogés sur la possibilité qu'un réseau interprofessionnel ou que des alliances entre des professionnels, des associations d'arabisants, l'Inalco et un ensemble d'autres acteurs, y compris certains recteurs de mosquée, se chargent d'une telle mission. Il importe en effet de mettre fin à l'impasse actuelle de la littérature islamique, de même, comme l'a remarqué Emmanuel Varlet, qu'à celle de l'enseignement de l'arabe, qui connaît aujourd'hui le même problème.

Au chapitre des obstacles rencontrés, on compte la faible demande en documentaires. La BMI de Grenoble, a indiqué **Marion Lhuillier**, avait acquis au début autant de documentaires que de fictions, couvrant toute la classification Dewey ; mais à l'usage, elle n'achète presque plus de documentaires – quelle que soit la langue – en raison de leur faible rotation. **Hélène Ollivier** a ajouté que les budgets ne permettent pas d'alimenter des fonds que l'on ne parvient pas à faire vivre. On peut donc se demander s'il existe vraiment une demande de documentaires en langue originale. **Mohammed Belabbas** a fait remarquer que de ce point de vue, la particularité du fait religieux est que par essence, il exige un recours au texte original.

**Ghislaine Glasson Deschaumes** a ajouté à la liste des obstacles le fait qu'il n'existe pas de base de données unifiée des livres disponibles en langue arabe, en dehors des données proposées par le libraire lui-même ; les catalogues des éditeurs arabes ne sont pas souvent accessibles en ligne ; l'accès à l'ensemble de l'information est extrêmement difficile.

**Sara Gaffiot** a exprimé sa gêne quant au fait que l'on parle plus de religion que, par exemple, de sciences, lorsqu'il est question des fonds en arabe. Pour **Mohammed Belabbas**, cela s'explique en particulier par le fait qu'il y a aujourd'hui une collusion entre la religion musulmane et l'apprentissage même de l'arabe : il est confronté à un public qui, pour apprendre l'arabe, se rend dans les mosquées. C'est aussi le rôle des bibliothèques d'offrir d'autres sources à ce public, notamment en se mettant en relation avec les enseignants d'arabe. Pour **Ghislaine Glasson Deschaumes**, l'IMA pourrait jouer un tel rôle, car son centre de langue est très important et ses méthodes d'apprentissage plutôt séduisantes ; l'IMA pourrait prendre appui sur

des bibliothèques partout en France pour développer un réseau de cours de langue : ce ne serait pas très compliqué.

L'idée très ancrée, en France, que la production rationnelle est d'abord française et en français, ne structure-t-elle pas le rapport aux autres langues ? C'est peut-être une hypothèse à faire pour expliquer le déficit d'ouvrages documentaires en arabe ou traduits de l'arabe. **Marion Lhuillier** a rapporté une remarque du conservateur du musée savoisien lors d'un séminaire à Chambéry, disant que le personnel des musées – mais cela vaut sans doute pour le personnel des bibliothèques – a incorporé l'idée que la langue française est la langue de référence. **Annie Garden** a regretté que la bibliothèque de Lyon, grande métropole où affluent des personnes de toutes origines, soit incapable d'offrir le moindre papier en anglais – *a fortiori* en arabe – à ses usagers. Cela témoigne bien du « franco-centrisme » des bibliothèques françaises. Pour **Catherine Surnom**, ce franco-centrisme est malheureusement présent partout, dans l'édition, dans la critique, dans les médias. Les bibliothécaires peuvent travailler à leur niveau, mais il ne faut pas croire qu'ils pourront changer cet état de fait, d'ailleurs connu depuis longtemps. Ce n'est pas la mission des bibliothécaires. Mais selon **Hélène Ollivier**, le problème est institutionnel : avec la dispersion des missions des services publics locaux, on peut toujours se dédouaner d'une mission, comme l'accueil des primo-arrivants, sur un autre service, et se contenter du rôle étroit d'une bibliothèque municipale. **Mohammed Belabbas** a insisté sur la pluralité, au contraire, des missions d'une bibliothèque : présenter des ouvrages en différentes langues, accueillir des publics très divers... Il s'agit d'embrasser toutes ces missions. Mais il est certain qu'une telle vision est très contraignante, notamment parce qu'elle se heurte à la question des moyens.

Pour **Céline Richier**, de fait, les langues ne sont pas la priorité dans les bibliothèques ; mais elles devraient peut-être le devenir. **Ghislaine Glasson Deschaumes** a estimé que les langues étrangères en bibliothèque sont le reflet d'un impensé plus général des institutions publiques françaises. Cette question, comme beaucoup d'autres, n'est pas posée, ou commence seulement à être posée aujourd'hui dans les institutions françaises.

Quel rôle les lecteurs eux-mêmes peuvent-ils jouer dans la politique d'acquisition des bibliothèques ? **Marion Lhuillier** a expliqué qu'à la BMI de Grenoble l'équipe (deux personnes, dont aucun arabophone) a d'abord contourné la difficulté du choix des ouvrages en faisant appel à des enseignants arabophones (avec le problème qu'ils ne peuvent assumer cette tâche en plus de leurs autres fonctions), puis à des stagiaires (avec le problème du suivi sur la durée). Elle a donc pensé à la création de clubs d'acquéreurs ayant une mission de choix des ouvrages à acquérir. Cela ne s'est pas encore fait ; l'idée doit mûrir et nécessite un dialogue très approfondi, car il faut savoir précisément où l'on veut aller, assumer une redéfinition des fonctions et des statuts des uns et des autres et, pour le bibliothécaire, accepter de perdre son aura de spécialiste. Les professionnels craignent de se voir dessaisis d'une partie de leurs responsabilités. Par ailleurs, une telle pratique suppose que l'on forme des personnes en sachant qu'elles ne resteront pas : on perd l'investissement de la formation. **Hélène Hatzfeld** a estimé qu'on peut renverser le point de vue et y voir, non pas un investissement perdu pour la bibliothèque, mais une acquisition pour la personne de compétences qu'elle pourra ensuite valoriser dans le cadre d'une logique d'insertion. Mais **Marion Lhuillier** a rappelé que le travail

du bibliothécaire mobilise des références très complexes (par exemple les notions de littérature légitime, de grande littérature, de littérature commerciale...) ; il n'est pas certain que ces notions soient si simplement transposables à des personnes non formées.

**Catherine Surnom**, quant à elle, a mis en garde contre le fait d'engager à la légère des contrats qui seront ensuite abandonnés faute de financements ; le problème de l'emploi et des statuts est bien réel dans les communes, et on ne peut pas jouer avec ces questions. **Marion Lhuillier** a estimé qu'il faut réfléchir à la pérennité de ce genre de travail : s'il n'est pas pérenne, il n'en vaut pas la peine. **Mohammed Belabbas** a estimé qu'une façon d'en augmenter la rentabilité était de le mutualiser : si plusieurs bibliothèques regroupaient leurs demandes, elles auraient un poids qui leur ouvrirait d'autres voies d'approvisionnement. **Abdelkébir Lachheb** a ajouté qu'une ou deux bibliothèques de l'agglomération pourraient regrouper ces livres, missionner des personnes spécialistes en langues étrangères, et les traiter. Tous les participants sont convenus que l'idée était intéressante même si les contraintes territoriales en rendaient la concrétisation assez complexe, et que les besoins étaient réels.

**Marion Lhuillier** a ajouté, outre l'idée des clubs d'acquéreurs, que la BMI a cherché à développer la participation du public en se joignant à l'initiative d'une lectrice hispanophone qui voulait créer un club de lecture ; la bibliothèque lui a servi de relais d'information en informant les réseaux à sa disposition ; à l'heure actuelle, le club compte déjà 22 inscrits. Dans ce cas de figure, la bibliothèque ne prescrit plus, elle joue simplement un rôle de passeur, de relais. Il serait intéressant de se demander si une telle initiative fonctionnerait de la même façon dans le cas d'un club arabophone.

Comment le classement des littératures arabes traduite et en langue originale influence-t-il leur visibilité ? **Emmanuel Varlet** a indiqué que dans les bibliothèques ayant répondu au questionnaire, la règle générale pour les fonds arabes traduits est l'interclassement thématique : les romans avec les romans, etc. La bibliothèque de la Part-Dieu à Lyon fait exception en classant les ouvrages par pays ; à la MLIS de Villeurbanne, les ouvrages traduits ne sont pas classés à part, ni par pays, mais le pays est mentionné dans la cote. Mais d'une manière générale, on peut dire qu'il n'y a aucune visibilité des œuvres traduites en tant que telles dans les bibliothèques. **Hélène Ollivier** a toutefois constaté que la littérature traduite s'articule bien avec la littérature française, et estimé que l'interclassement est une bonne chose, mettant en valeur toute la littérature, au même niveau ; les autres participants étaient d'accord avec elle. **Emmanuel Varlet** a précisé que pour les fonds en arabe, ils étaient généralement accolés aux dictionnaires et méthodes de langue : on retrouve la distinction entre langue d'étude et langue de littérature. **Mohammed Belabbas** a posé la question suivante : ne faudrait-il pas classer les méthodes de français à côté des méthodes de langues étrangères et de la littérature en langue originale ? En effet, les renvois peuvent aussi se faire dans ce sens : l'arabe peut renvoyer au français. **Marion Lhuillier** a rapporté que la BMI partait du principe que tout pouvait faire office d'outil d'apprentissage : quand quelqu'un cherche une méthode de langue, il est toujours aiguillé aussi vers d'autres supports (albums pour enfants, éditions bilingues, films, musique, etc.).

Comment rencontrer les publics ? Selon le questionnaire, a indiqué **Emmanuel Varlet**, toutes les bibliothèques interrogées font état d'au moins une initiative autour de la littérature, de la langue et de la culture arabes : atelier ou exposition de calligraphie, lectures multilingues, cycles de lectures, éventuellement en présence de l'auteur ; il s'agit le plus souvent d'auteurs ou d'artistes résidant dans la région. Lorsqu'ils viennent de plus loin, c'est généralement dans le cadre d'une autre manifestation organisée à proximité ; d'où, selon les réponses, la nécessité des partenariats. On retombe donc sur la question des territoires des bibliothèques. L'animation comprend également tout ce qui rend les livres visibles : tables de présentation, coups de cœurs, bibliographies...

Pourquoi les invités sont-ils généralement des résidents de la région ou de la ville, et qu'est-ce qui justifierait de les faire venir de l'étranger ? **Marion Lhuillier** a estimé que l'obstacle était particulièrement financier, et que l'IMA serait le mieux placé pour repérer des auteurs à l'étranger et les faire venir en France, par exemple à l'occasion d'un festival sur le modèle des Belles Etrangères, qui servirait de point de départ à des tournées des bibliothèques françaises. **Catherine Surnom** a par ailleurs souligné l'intérêt d'inviter des acteurs locaux, qui ont des choses à dire et qui travaillent avec les populations locales ; ils contribuent à créer un lien entre les bibliothèques et leur territoire. **Hélène Ollivier** a également fait remarquer qu'inviter des auteurs locaux est une façon de montrer que la langue arabe est vivante en France. Au sujet des moyens financiers, **Philippe Camand** a indiqué que l'ARALD ne propose pas d'aides, mais qu'il faudrait envisager la création d'une association destinée à en demander (comme les Belles Latinas) auprès du CNL, de la DRAC, de la région, etc. Par ailleurs, un partenariat avec une manifestation littéraire (telle que le Festival du premier roman de Chambéry) jouant un rôle de tête de pont est tout à fait envisageable.

**Hélène Hatzfeld** a estimé que les animations autour d'auteurs ou d'artistes locaux et les animations autour de personnalités étrangères ne jouent pas sur les mêmes représentations. Quand on invite des acteurs locaux, on cherche à légitimer une population qui peut se reconnaître dans ces acteurs, soit par le lieu de résidence, soit par la langue, soit par l'activité, etc. Quand on fait venir quelqu'un de l'étranger, on cherche à montrer qu'il existe une culture dont l'aura dépasse de loin la France ; on s'interroge sur la place de la culture et de la langue françaises par rapport à celles d'autres pays, et on remet en question le centrisme culturel français – ce qui a souvent l'effet d'une révélation d'importance pour les Français d'origine étrangère qui voient ainsi leur culture d'origine située au même niveau que la culture française. Il est très important que ces deux démarches soient coprésentes dans le travail des bibliothèques.

Quelles passerelles peuvent être mises en place, dans les animations autour des bibliothèques, entre littérature en langue originale et littérature traduite ? **Marion Lhuillier** a indiqué qu'à la BMI, les animations privilégient la lecture à haute voix en langue originale et en traduction française, afin que le public, quel qu'il soit, puisse s'y retrouver. Pour **Mohammed Belabbas** cependant, en ce qui concerne le classement, il est normal que les ouvrages traduits soient classés à part des ouvrages en langue originale : une fois traduit – si l'on veut prendre au sérieux le passage que représente la traduction – l'ouvrage appartient à la littérature en français (traduite). Il a par ailleurs souligné l'importance de la lecture à voix haute, de la possibilité

d'entendre les sonorités de l'autre langue, même pour un public qui ne la comprendrait pas. **Annie Garden** a indiqué que la bibliothèque a longtemps organisé un cycle appelé « L'écrivain et son double », consistant à faire venir un auteur étranger et son traducteur. Malheureusement, pour des raisons financières, la bibliothèque ne peut plus faire venir les traducteurs, et a dû se limiter à inviter des auteurs dont les propos sont traduits par un interprète. Il arrive alors que des personnes du public prennent la parole pour rectifier la traduction. De tels phénomènes sont très intéressants car ils remettent en question le statut même du traducteur ou de l'interprète.

## Conclusions et pistes de travail

---

Pour **Sara Gaffiot**, il existe à la bibliothèque du Bachut une vraie demande concernant la langue arabe. Comment y répondre, avec quels moyens ? Au Bachut, il s'agit d'abord de terminer le catalogage du fonds arabe ; par ailleurs, le succès des ateliers d'écriture indique qu'il s'agit d'une expérience à reconduire. La participation à ce groupe de travail est également fort instructive.

**Céline Richier** a retenu de cette journée l'envie de mettre en commun les compétences, les acquisitions, le catalogage, l'organisation des animations, mais aussi, malheureusement, l'impossibilité ou la grande difficulté dans laquelle les participants se trouvent de le faire. Tous les participants ont cependant souligné que la seule possibilité de garder le contact et de communiquer était déjà fort précieuse. Le groupe de travail a permis de se rencontrer et d'évaluer les compétences des autres, et donc de savoir à qui s'adresser pour tel ou tel problème.

**Mohammed Belabbas** a cependant souhaité mettre en place un minimum de formalisation pour permettre la mutualisation – même sur de petites choses, comme l'organisation d'un projet d'animation. De même, l'aide au catalogage ne coûte rien et serait facilement concrétisable. Tous les participants ont admis qu'il serait intéressant de commencer par savoir si leurs bibliothèques ont les mêmes fonds en langue arabe.

**Catherine Surnom** a ajouté qu'il serait intéressant de partager les achats, voire, pour Abdelkébir Lachheb, les notices.

**Philippe Camand** s'est dit très intéressé par ces débats, et a suggéré que l'ARALD essaie, dans ses publications, de mieux valoriser les traductions de l'arabe par des traducteurs résidents, et présente à ses autorités de tutelle des projets de mutualisation, par exemple sur le plan des animations. Il s'est dit convaincu qu'après avoir fait quelque chose ensemble les participants auront une inévitable envie de recommencer. Il a également suggéré de relancer le questionnaire, notamment par le biais des autres CRL, ainsi que d'organiser des journées d'information rassemblant des bibliothécaires, des libraires et d'autres acteurs concernés.

**Odile Cramard** s'est dite catastrophée par le petit nombre de réponses au questionnaire, qui a fait l'effet d'un électrochoc ; l'ARALD peut s'associer au groupe de travail pour le relancer, afin d'étendre la prise de conscience qu'il a représentée pour les bibliothèques qui y ont répondu.

Elle a émis l'idée d'un blog pour continuer à discuter. Elle a également rappelé que, par le biais de Lectura, le portail commun de 8 bibliothèques des villes-centres rhônalpines, les catalogues de ces bibliothèques sont accessibles en ligne.

**Hélène Ollivier** avait vis-à-vis de cette journée de travail des attentes assez concrètes : trouver des fournisseurs et des idées d'animations, et s'est donc estimée plutôt satisfaite. Elle a à son tour souligné la nécessité d'une certaine mutualisation, mais son collègue **Mohammed Belabbas** a averti qu'elle ne devait pas être synonyme d'une réduction des moyens.

**Annie Garden** a elle aussi estimé que le questionnaire avait fait l'effet d'un électrochoc, en mettant en évidence la maigre place des langues étrangères dans les bibliothèques publiques. Il ne faut surtout pas que ce travail très intéressant s'arrête là, mais au contraire qu'il soit relayé le plus possible, en particulier par les institutions de tutelle, l'ARALD, le ministère, etc. Pour elle, le cœur du métier de bibliothécaire est de mettre à la disposition du plus large public possible les documents intéressants dans tous les domaines ; il serait donc précieux que les bibliothécaires ne soient pas sans cesse bloqués par les questions techniques du traitement. En Amérique ou dans les pays du nord, il existe des agences bibliographiques nationales grâce auxquelles, quelle que soit la langue d'un livre, il vous arrive avec sa notice bibliographique, épargnant aux bibliothécaires le travail de traitement. Electre le fait pour les livres publiés en France ; il existe également une liste de diffusion pour les auteurs arabes (AuteursArabes, sur <http://listes.cines.fr/info/auteursarabes>), qui travaille de façon très professionnelle avec toutes les bibliothèques du pourtour méditerranéen et d'autres. Il faut réfléchir à la façon dont on peut, par des biais de ce genre, se débarrasser progressivement du travail de traitement.

**Abdelkébir Lachheb** est venu très enthousiaste à cette journée de travail, qui a cependant fait apparaître de nombreux obstacles à un travail mutualisé ; dans une deuxième étape, il s'agira de réfléchir à la façon de les surmonter.

**Mohammed Belabbas** a apprécié la confrontation d'idées, mais il reste sur sa faim : il faut poursuivre dans ce sens. Il a regretté que la rigidité administrative empêche des initiatives telles que l'emploi d'une personne arabophone susceptible de s'occuper de plusieurs bibliothèques en même temps.

**Marion Lhuillier** s'est réjouie d'avoir participé à ce groupe de travail, car, si la BMI de Grenoble a une petite mesure d'avance, elle reste très seule. Elle a espéré que ce travail aurait une suite, et qu'il saurait faire preuve d'imagination pour contourner les difficultés, en inventant des pistes inédites. Pour **Ghislaine Glasson Deschaumes** également, il faut parvenir, en partant des blocages qui ont été identifiés, à définir des espaces à partir desquels il est possible d'avancer, notamment sous la forme d'une structure, *ad hoc* ou non, jouant un rôle d'accélérateur.

**Emmanuel Varlet**, très satisfait de cette rencontre, a remercié les participants de leur présence.

**Hélène Hatzfeld** a remercié Emmanuel Varlet pour l'organisation de cette journée mais aussi pour la réalisation du questionnaire. Elle a constaté que l'hypothèse selon laquelle la place des auteurs arabes dans les bibliothèques françaises est un prisme pour comprendre notre société

et ce qu'elle ne veut pas voir ou entendre, a été validée par cette journée de travail. Beaucoup de questions ont surgi au cours d'un débat très riche qui a aussi permis d'apprécier la diversité des expériences de chacun.

Concernant les perspectives, Hélène Hatzfeld a suggéré d'amplifier le questionnement à travers d'autres approches, et à travers une double démarche : 1° la démarche régionale, sur le modèle de cette journée, mais en y associant des chercheurs et des acteurs associatifs engagés dans des réflexions et des actions pouvant contribuer à la connaissance de la question ; c'est essentiel pour donner une dimension politique au débat et faire apparaître les bibliothèques comme un espace commun, public, citoyen. 2° La démarche inter-institutionnelle : les bibliothèques doivent être mises en dialogue avec d'autres institutions patrimoniales, les musées et les archives. Lors des discussions de la journée, à aucun moment un travail avec, par exemple, des centres d'archives, n'a été évoqué. Une coopération riche peut s'engager de ce côté-ci, d'autant plus qu'il existe des musées qui se posent la question de la place de l'autre, de sa culture, dans la société.

**Ghislaine Glasson Deschaumes** s'est dite frappée par les résultats du questionnaire ; mais elle a rappelé qu'en effet l'état des lieux de la traduction en cours constitue lui aussi un électrochoc dès lors qu'il pose la question de ce qui est traduit et de ce qui ne l'est pas, et des conditions de réception et d'accès aux œuvres traduites. Lors de cette journée, la question des langues a été replacée au centre du travail, permettant de ne pas en rester à la dichotomie entre littérature traduite et littérature en langue originale, dichotomie nécessaire mais insuffisante. Sur le plan des pratiques à inventer, il y a vraiment lieu de réfléchir plus avant, qu'il s'agisse du catalogage et des notices, de la politique d'acquisition, ou des passerelles entre littérature en langue originale et littérature traduite.

Il est clair que la phase actuelle de ce travail (l'état des lieux de la traduction et l'état des lieux des pratiques) est surtout jalonnée d'hypothèses, car les données sont inexistantes ; de ce fait, la masse critique fait encore défaut pour dégager des lignes de travail plus structurantes. Il importe donc d'étendre en Rhône-Alpes la couverture du questionnaire et de faire ultérieurement une réunion plus structurée. Et, dans un contexte de crise et de rétrécissement des marges de manœuvre, il importe aussi de se donner les moyens d'inventer de nouvelles pratiques. Enfin, Ghislaine Glasson Deschaumes a noté que, sur la question des publics, beaucoup plus de questions ont été soulevées que les participants n'en pouvaient traiter. La discussion qui a eu lieu autour de la religion, de la langue, de la culture, est très paradigmatique du contexte actuel : celui d'un malaise quant à la diversification des religions en France et à la présence notable de l'islam, joint à l'absence des cadres de référence nécessaires (notamment un enseignement structuré des religions dans l'enseignement public). Approfondir ce chantier paraît urgent et fondamental.

*Compte rendu : Hélène Bouchardeau-Casas*

*Conclusions : Ghislaine Glasson Deschaumes*

*Novembre-décembre 2010*